

## **PNNS4 Programme National Nutrition Santé 2019-2023 : prise en compte de l'allaitement et des recommandations de l'OMS**

"Lancé en janvier 2001, le **Programme national nutrition santé (PNNS)** a pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de l'ensemble de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : **la nutrition.**"

**Ce programme rejoint plusieurs actions en cours en faveur de l'allaitement et, notamment, évoque "l'implantation dans les maternités et services de néonatalogie, des conditions pour le succès de l'allaitement maternel reconnues par l'OMS", ce qui rejoint le travail de l'Initiative Hôpital Ami des Bébés.**

**LE PNNS parle également de sujets qui font régulièrement l'actualité : l'accueil des mères allaitantes dans l'espace public, ainsi que le respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel. Enfin, les volets formation des professionnels, recherche, taux et durée de l'allaitement ne sont pas oubliés.**

### **Réactions d'IHAB France**

**IHAB se joint à IPA pour souligner les points positifs du PNNS :**

**"[IHAB France](#) est partenaire de Santé publique France et membre du Comité d'interface petite enfance-périnatalité.**

**IPA soutient l'implantation du programme IHAB en France.**

**IHAB France félicite la qualité de travail qui a permis l'élaboration du PNNS4 et encourage vivement le soutien, la protection et la promotion de l'allaitement maternel qui ont toute leur place dans ce PNNS.**

L'association IHAB France se fera le vecteur du PNNS4 dans les maternités labellisées IHAB et en cours de labellisation (dans lesquelles un enfant sur 6 naît actuellement en France).

**Les actions du PNNS4 s'inscrivent dans le sens des recommandations IHAB :** meilleure formation des soignants (sur l'allaitement et les rythmes et besoins des bébés), meilleure information des femmes enceintes (dont l'information éclairée sur l'allaitement, particulièrement en cas de prématurité), implication des pères, harmonisation des pratiques entre professionnels, renforcement du travail en réseau en pré-, péri- et post- natal, implication des parents en tant que partenaires de soins, dans un climat de bienveillance pendant la grossesse, au moment de la naissance et durant le séjour en maternité."

Suite à la publication du PNNS4, IHAB France a adressé un courrier au Professeur Jérôme SALOMON, Directeur Général de Santé, en précisant également quelques axes manquants :

## Extraits des objectifs du PNNS4

Voici un extrait des objectifs du Programme National Nutrition Santé évoquant des mesures en faveur de l'allaitement (cf. pages 15,46, 75 et 89) :

"AXE 2 : ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

- **Objectif 10** : Accompagner les femmes avant, pendant et après leur grossesse, et durant l'allaitement maternel

### **27. Action : Promouvoir l'allaitement maternel (page46)**

1. Agir avec les professionnels de santé et en milieu de soin
  - **Élaborer des recommandations pour l'accompagnement des femmes souhaitant allaiter dans le cadre de leur séjour à la maternité** afin d'informer et d'apporter un soutien pratique aux parents, d'assurer la mise à niveau des connaissances des équipes en matière de nutrition du nouveau-né, de diffuser des bonnes pratiques et de s'assurer de la mise en place de celles-ci. **En complément, favoriser l'implantation dans les maternités et services de néonatalogie, des conditions pour le succès de l'allaitement maternel reconnues par l'OMS.**  
(..)
  - **Développer la formation professionnelle et le développement professionnel continu sur l'allaitement maternel** pour les professionnels de santé agissant en périnatalité afin d'homogénéiser les pratiques.  
(..)
2. Étudier les conditions du succès des actions en direction des femmes et de leur entourage
  - Expérimenter un soutien téléphonique à l'allaitement maternel lors du retour à domicile (..)
3. **Promouvoir un environnement favorable à l'allaitement maternel en indiquant les lieux qui s'engagent à faciliter l'allaitement pour les femmes désirant allaiter à l'extérieur de leur domicile**
  - (..) il sera proposé aux établissements **accueillant du public** (restaurants, cafés, commerces, services municipaux, territoriaux...) et s'engageant à

faciliter l'allaitement d'apposer un **autocollant à afficher sur leur vitrine.** (..)

- Concevoir et développer la **communication via des supports médias (vidéos, images) en direction des professionnels de santé et des familles** notamment des ménages où la pratique est moindre : sur les bienfaits de l'allaitement maternel, en s'appuyant sur les données les plus récentes ; sur l'allaitement/alimentation du nouveau-né (positions d'allaitement, rythme et fréquence des tétées ; utilisation du tire-lait etc.) (..)

- **Évaluer le respect du Code International de commercialisation des substituts du lait maternel**

Action : Une mission d'inspection sera réalisée pour évaluer le respect de l'application de ce code.

*Pilote : DGS*

*Acteurs : IGAS*

*Indicateurs : lettre de mission, rapport d'inspection*

## AXE 5 : DÉVELOPPER LA RECHERCHE, L'EXPERTISE ET LA SURVEILLANCE EN APPUI DE LA POLITIQUE NUTRITIONNELLE

- **Objectif 22** : Développer la surveillance de la situation nutritionnelle, de la consommation alimentaire, des comportements sédentaires, de la pratique d'activité physique et de la qualité nutritionnelle des produits alimentaires

### **54. Action : Mettre en place diverses études de surveillance (page 75)**

(..)

#### 3. Poursuite des études sur des populations spécifiques

(..)

Faisant suite à EPIFANE1 menée en 2013, une **étude EPIFANE2 sur l'alimentation des enfants de moins de 1 an** (pratiques et durée de l'allaitement maternel, introduction des aliments de complément, utilisation des substituts de lait maternel) sera **reconduite en 2021**.

(..)

## OBJECTIFS ET PRINCIPES TRANSVERSAUX DU PNNS

(page 15, repris dans l'Annexe 3 : Objectifs spécifiques du Programme national nutrition santé 2019-2023 définis par le Haut Conseil de la santé publique (avis du 9 février 2018), page 89)

- **Objectifs se rapportant à l'allaitement maternel :**

Focus sur les objectifs du PNNS 4 se rapportant à l'allaitement maternel

Promouvoir l'allaitement maternel, dans le respect de la décision de la femme, de sorte à :

- **Augmenter de 15% au moins, le pourcentage d'enfants allaités à la naissance pour atteindre un taux de 75% d'enfants allaités à la naissance ;**
- **Allonger de 2 semaines, la durée médiane de l'allaitement total** (quel que soit son type), soit la passer de 15 à 17 semaines. Les objectifs nutritionnels de santé publique fixés par le **Haut conseil de la santé publique**, détaillés et quantifiés, sont détaillés en annexe 3. L'atteinte de ces objectifs sera évaluée à l'issue du plan par l'étude sur la consommation des aliments et l'état nutritionnel de la population française conduite par Santé publique France et l'Anses. "

### Pour aller plus loin :

- [Programme national nutrition santé \(PNNS\) - Professionnels](#), informations générales
- [Etudes et rapports dans le cadre du PNNS](#)
- [Tout sur IHAB](#)
- [Révisions OMS/UNICEF 2018 pour la promotion et le soutien de l'allaitement en établissements de santé \(IHAB\)](#)
- [EPIFANE : Alimentation des nourrissons pendant leur première année de vie : Résultats de l'étude Epifane 2012-2013](#)

*Publié par : K.M.N., Documentaliste IPA.*

Mise à jour le 24/09/2019